ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

LE TRANSPORT DES CHARBONS

La Mairie de Roubaix a reçu de la Préfecture du Nord — Direction de l'Office Départemental des Charbons — la lettre suivante :

« Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer qu'une réglementation d'enlèvement du charbon par voitures aux mines entre en vigueur à dater de ce jour.

Les mines ont reçu des instructions pour ne plus délivrer de charbon qu'aux porteurs de certificats des maires contresignés par l'Office Départemental des Charbons.

Le charbon ainsi vendu ne sera pas compris dans le contingent de la commune afin d'améliorer la situation en combustible. Pour éviter des abus, il vous appartiendra d'indiquer sur les certificats le tonnage à enlever aux mines en donnant un droit de priorité aux négociants patentés d'avant-guerre et en étendant ensuite le bénéfice de cette mesure aux voituriers.

Il est bien entendu que ce charbon ainsi délivré sera appliqué comme supplément aux foyers domestiques et que les Municipalités auront pour devoir de fixer le prix maximum de vente des charbons enlevés par voitures, afin d'éviter des prix excessifs. Les industriels s'adresseront aux Chambres de Commerce pour l'obtention des bons.

Ces dispositions concernent les mines du Pas-de-Calais ainsi que la Compagnie des Mines d'Ostricourt.

Le Directeur de l'Office Départemental des Charbons,
E. TIRY.

En conformité des dispositions ci-dessus, l'Administration municipale a décidé que des autorisations d'enlèvement seraient délivrées à dater de ce jour par priorité aux marchands de charbon patentés d'avant-guerre, puis aux voituriers qui en feront la demande au Bureau municipal des Charbons.

Ces autorisations ne seront délivrées que sous les conditions suivantes :

1. L'autorisation ne sera valable que pour un seul voyage ;

2. Le charbon obtenu à l'aide de bons municipaux devra être exclusivement livré à la consommation domestique ;

3. Les marchands ou voituriers seront tenus de fournir au Bureau Municipal des Charbons : I. La liste des destinataires ; II. les quantités livrées ; III. le prix du charbon vendu.

L'Administration municipale a fixé provisoirement à 250 francs le prix maximum de vente des charbons ainsi vendus.

UN MOT ENTRE AUTRES

Nous avons parlé maintes fois ici des mots, et nous en sommes une fois de plus chaque jour à regretter que certains ne soient pas prohibés. A l'aide des mots, on prononce, comme d'irréfragables jugements, des injures, des calomnies, des blasphèmes. Ces mots-là, qui visent au mal, qui cherchent à tuer, ne sont-ils pas des crimes d'intention, toujours, s'ils ne sont parfois que des crimes de fait ?

Et l'intention n'est-elle pas punissable au même titre que le fait ?

Si, dans un moment de colère, vous avertissez votre interlocuteur que vous lui casserez la g..., même si vous n'avez pas la moindre intention de le tuer, vous serez condamnable pour menace de mort. Au lieu de cela, souriez-lui d'un air aimable, et sitôt son départ, laissez entendre qu'il a dû faire du commerce avec l'ennemi, ou quelque chose du même genre ; vous le ruinerez peut-être.

Vous empoisonnerez son existence, mais même s'il en meurt, nul n'aura le droit de vous en demander compte, — à moins, toutefois, que quelqu'un de sa famille ne vous casse la tête d'un coup de révolver, ce qui est équitable, mais condamnable....

N'est-ce pas monstrueux ? C'est admis pourtant. C'est admis et respecté, même lorsque la calomnie est publique, même lorsque, en la proférant, le calomniateur se dénonce lui-même.

Avant-hier, à la Chambre, M. Daudet, sans doute à court d'insultes, ne trouvait plus à reprocher à M. Steeg que d'avoir adopté la... « fille naturelle » de M. Malvy.

Si M. Steeg a fait cela, il a évidemment agi d'une manière fort louable.

Et il est non moins évident que le fou « delbleriste », le maniaque de la guillotine, s'imaginait, en disant cela, dénoncer un crime et couvrir de honte son adversaire d'ailleurs, absent. Si le reproche n'avait pas été aussi absurde, et si l'insulteur avait eu le moindre crédit, le dommage causé pouvait être grand.

Qui s'en avise ? Qui réagit ? Qui, devant le crime innombrable et quotidien, fera entendre la voix de la Justice ? R. L.

Les Amours illicites

OU LES CADEAUX DANS LA MELASSE

C'est une bien jolie et bien romanesque histoire d'amour que celle du cantonnier X..., malheureusement elle est accompagnée d'une bien vilaine affaire de détournement.

Le bon cantonnier a le cœur très vaste, comme on va voir.

Bien qu'étant de 61 ans, il ne lui sembla pas que deux flammes fussent de trop. Ses premières amours furent partagées avec Mme D..., dont les 77 ans bien sonnés l'attirèrent. Il en fit, parût-il, son amante très chère, ce qui ne l'empêcha pas d'ailleurs de promettre mariage à une autre dame L..., brodeuse de son métier, et actuellement en instance de divorce.

« Les petits cadeaux entretiennent l'amitié », dit-on. C'est certainement l'avis de X..., cantonnier, puisqu'à Mme L..., il fit offrande de 31 pièces d'or de 20 francs que lui avait confié Mme D...

Malheureusement, Mme L... commit l'imprudence de montrer une de ces pièces à Mme D..., laquelle se sachant volée, reconnut fort bien sa belle galette.

Cris..., boucan..., dispute..., plainte déposée ! arrestation L.... tout cela se succéda.

Interrogée par M. Mercier, juge d'instruction, Mme L... avoua avoir donné une pièce à une cartomancienne et avoir caché les trente autres près de son métier à l'usine où elle travaille.

On y courut, et de dessous un tas de sucre mélassé, on retira les trente pièces d'or, que la coupable avait mis dans une boîte.

Le vilain cantonnier fut arrêté pour abus de confiance, et, en compagnie de Mme L..., comparaîtra devant le Tribunal correctionnel.

« Vénus », déesse de l'amour, indignement trahie par « Mercure », roi des voleurs, s'est cruellement vengée ; et, de tout cela, le quartier où se passa ce drame héroï-comique n'en est pas encore revenu de son effarante surprise.

ECOLE PRATIQUE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE POUR JEUNES FILLES

Place Notre-Dame

Concours pour le recrutement d'une Maîtresse de broderie et d'une maîtresse de modes

Un concours pour le choix d'une maîtresse de broderie et d'une maîtresse de modes aura lieu à l'Ecole pratique de jeunes filles le 4 février.

Pour être admises à concourir, les postulantes devront justifier de leur qualité de Françaises, être âgées de 21 ans au moins et de 35 ans au plus.

Elles devront adresser au Maire une demande écrite à laquelle seront joints :

1. Un bulletin de naissance — 2. Les diplômes qu'elles possèdent — 3. Une note faisant connaître leurs antécédents depuis l'âge de 16 ans accompagnée des certificats des établissements dans lesquels elles ont été employées — 4. Un certificat de bonne vie et moeurs — 5. Une expédition de leur acte de mariage s'il y a lieu — 6. Un certificat médical constatant qu'elles ne sont atteintes d'aucune maladie ni infirmité pouvant nuire à leur service ou à la santé des élèves.

Ces pièces devront être déposées au Bureau des Ecoles (Mairie de Roubaix), pour le 1er février.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Directrice de l'Ecole, place Notre-Dame.

« AMOUR, QUAND TU NOUS TIENS ! » A L'HIPPODROME

La pièce de MM. Romain Coolus et Maurice Hennequin, qui fait courir tout Paris, au théâtre de l'Athénée, depuis plusieurs semaines, sera prochainement jouée à Roubaix par la Tournée Ch. Baret.

SERVICE DES CHARBONS

Ordre des inscriptions pour le 42e tour

Une personne 100 kilos pour 14 fr. 50 ; 2, 3 et 4 personnes 150 kilos pour 21 fr. 75 ; 5 personnes et plus 200 kilos pour 29 fr.

1. secteur, mercredi 28 janvier de 8 à 11 h. ; 2. secteur, de 14 à 17 heures ; 3. secteur, jeudi 29, de 8 à 11 h. ; 4. secteur, de 14 à 17 h. 5. secteur, lundi 2 février, de 8 à 11 h. ; 6. secteur, de 14 à 17 h. ; 7. secteur, mardi 3, de 8 à 11 h. ; 8. secteur, de 14 à 17 h.

1. — Le public est invité de se présenter à l'inscription, à l'ancien Hôtel des Postes, 2, rue Nain, muni de sa carte de charbon.

2. — Le secteur correspond au numéro inscrit sur la carte.

3. — Chaque personne doit : **1. prendre son ticket ; 2. se faire inscrire pour recevoir le charbon à domicile.**

4. — Il est indispensable que les adresses indiquent les numéros exacts, et, pour les cours, les numéros des cours dans la rue, et les numéros des maisons dans les cours.

5. — Pour éviter les abus qui se sont produits précédemment, il ne sera plus délivré de charbon au Quai de Calais aux retardataires qui seront servis à domicile, après livraison complète des secteurs.

AVIS IMPORTANT. — Tout changement dans la composition des membres de la famille naissances, décès, mariages, etc. doit être effectué sans retard, Bureau des charbons, Mairie. Se munir de la carte des denrées. Les personnes qui revendront leur ticket se verront supprimer leur carte de charbon.

La Commission municipale des charbons.

IVRESSE PUBLIQUE

Une contravention a été dressée à la charge du nommé Joseph Groven, 51 ans, livreur, demeurant boulevard de la République, 2, pour ivresse manifeste et publique, le 22 courant, à 8 heures du matin, rue de l'Alma.

EXCES DE VITESSE

La police a dressé contravention le 22 janvier, pour excès de vitesse, à M. Barthelemy Delespierre, 26 ans, chauffeur d'auto, demeurant à Wattrelos, rue Vaillon, 29, employé chez Toulemonde, rue du Pays, à Roubaix.

BALAYEZ LA RUE

Pour avoir déposé des immondices dans la rue Rollin, prolongée, M. Emile Amaye, demeurant rue de la Basse-Masure, âgé de 44 ans, peintre, a été gratifié d'une contravention.

Sociétés Diverses

CÆCILIA ROUBAISIENNE. — Samedi 24 janvier, à 19 heures 15, répétition générale au siège, café E. Dubus, rue du Chemin de Fer, 41.

SOCIETE DES SAUVETEURS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS. — La réunion du 1er trimestre 1920 a été fixée au dimanche 25 courant, à 15 heures, Café des Arcades.

Le Vice-Trésorier de la Section : PONTOISE.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Emile Mauriste, rue Sainte-Elisabeth, 23. — Nelly Zillier, rue Lacroix, 169. — Yvonne Debusschère, boulevard Beaurepaire, c. Planquart, 8. — Floris Lehembre, rue de Lille, c. Six, 6. — Georges Quennoy, rue de Flandre, c. Duthoit, 10 — Victor Drèze, rue de Naples, c. Eyselinck, 1.

Décès. — Alexis Catteau, 6 ans, rue de Lannoy, 219 bis, c. Dujardin, 3. — Maria Hellin, 61 ans, rue Dompierre, 129. — Jean Honorée, 18 jours, rue Watt, 42 bis, c. Thiers 2. — Natalis Frénoy, veuf Berthe, 75 ans, rue Pierre de Roubaix, 240. — Josse Meert, ép. Vermeulen, rue de Rome, 61, c. Rogier, 5, déc. Hôpital.

TOURCOING

SCÈNE DE VIOLENCES

La nommée Maria Dumortier, âgée de 28 ans, confectionneuse, demeurant à Tourcoing, rue du Maréchal-Brune, 57, a porté plainte au commissariat du 2e arrondissement, contre le nommé Arthur Lepers, âgé de 29 ans, employé à Tourcoing, demeurant rue du Maréchal-Brune, 3: Il l'aurait frappée d'un coup de poing à la figure. La police ouvre une enquête.

LE MULET ETAIT PEU RECONNAISSANT

M. Auguste Tiberghien, domestique chez MM. Auguste Masquelier et fils, étant dans l'écurie, au 2, Quai de Cherbourg, a, en voulant donner à manger à un mulet, reçu de celui-ci un coup de pied qui lui a fracturé une côte droite ; il s'est, en tombant, contusionné le genou droit.

COMITÉ D'ALIMENTATION

Semaine du 26 au 31 janvier 1920

Pois, 1.30 ; café vert ou café torréfié, 1.10 ; cacao, 0.60 ; oignons séchés, 0.90 ; savon, 0.50 ; saindoux, 1.30.

UNE PRISE D'EAU

Une enquête est ouverte sur la demande présentée par M. Alphonse Gauthier, demeurant à Roubaix, 18, rue Daubenton, à l'effet d'être autorisé à pratiquer une prise d'eau dans le canal de Roubaix, sur la rive du halage (R. D.), au point kilométrique 10 k. 660, sur le territoire de la commune de Tourcoing, pour le service d'un moteur à gaz.

Les observations pourront être présentées à la Mairie de Tourcoing du 25 janvier au 10 février.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

ECLAT DANS L'ŒIL. — Chez Charles Dessauvages, fonderie, rue Dupuytren, le 17 janvier dernier, un mouleur nommé Jean Defaux, âgé de 29 ans, demeurant à Mouvaux, rue du Vert-Pré, 98, a en coulant une pièce, reçu un éclat de fonte dans l'œil gauche.

UN COUP DE NAVETTE. — Chez Alphonse Pollet, tissage, rue Bradford, une tisserande, Marie Dierkens, âgée de 27 ans, demeurant à Mouvaux, 223, rue de Tourcoing, a reçu sur le côté droit une navette échappée d'un métier. Elle est contusionnée à la partie droite du thorax.

SERVICE DES DOMMAGES DE GUERRE

Réception et vérification des déclarations de dommages, des demandes d'indemnité, ainsi que des bons de réquisition, attestations, certificats, etc., samedi 24 janvier, de 8 h. et demie à midi, 16.351 à 16.400 (le bureau est fermé l'après-midi) ; lundi 26, de 8 h. et demie à midi, 16.401 à 16450 ; de 2 h. à 6 heures, 16.451 à 16.500.

Le prestataire est prié de se présenter personnellement muni du livret de famille ou d'une pièce d'identité.

Etat-Civil

Naissances. — René Tonnel, rue des Cinq-Voies, 215. — Marie Verhamme, rue de Neuville, 15. — Jacqueline Desmarchelier, rue Motte, 12. — Denise Delobelle, rue Jourdan, 9. — René Blondeel, rue Arago, 19. — Raymond Vanbiervliet, rue de Jemmapes, 23. — Emilienne C[illegible], rue de la Paix, 13. — Olga Leroux, rue de Gand, 163.

Décès. — Yvonne Maggens, 5 jours, rue d'Alsace, 64. — Alice Tonneau, 2 mois, rue des Pyramides, 7.

Autour de Roubaix-Tourcoing

HALLUIN

Lock-out dans le Textile

Le patronat de combat semble vouloir chercher la bataille et la cherche à Halluin. Il est plutôt mal avisé de prendre comme champ d'expérience une ville aussi détruite qu'Halluin et une population ouvrière aussi énergique que les socialistes et les syndicalistes halluinois. Pour l'instant bornons-nous à fixer le point d'histoire.

En décembre dernier, la maison Sion passa un accord avec le Syndicat textile fixant les barèmes de salaires. Les ouvriers réclamaient les prix de Roubaix-Tourcoing. C'était à l'heure 1 fr. 82 comme moyenne. Le patron, prétextant des frais de transports supplémentaires et des frais généraux plus élevés pour Halluin que pour Roubaix-Tourcoing, demandait 5 % de diminution, c'est-à-dire 1 fr. 72.9. Après de nombreux pourparlers, l'accord se fit sur 1.75, à condition que l'application des tarifs se baserait sur un multiple suffisant pour assurer à l'ouvrier le 1,82 sollicité.

Hier, venait la mise en route du travail à la tâche et l'application des tarifs. Le patron voulut tout de go appliquer le multiple de 3.5. Durant l'après-midi, ses ouvriers lui démontrèrent que ce multiple était insuffisant et qu'il fallait au moins donner 5 fois les tarifs de 1914 pour arriver au salaire raisonnable de 87 fr. 30. Que l'on compare ce chiffre hebdomadaire avec ceux du Bâtiment, de la Métallurgie, des Transports et autres spécialités et l'on se rendra compte combien le textile est infériorisé. Naturellement, la discussion entravait le travail, et l'après-midi passa sans qu'un millimètre de tissu soit repris. Le soir, les ouvriers passèrent au Syndicat afin de savoir quelle était la ligne de conduite à suivre. Il fut décidé de retourner à l'usine le lendemain matin. Mais le patron, malin ou se considérant comme tel, veillait. Les tisserands trouvèrent la porte fermée et la machine arrêtée. C'était le lock-out.

Le camarade Lauridan, averti, trouva la plaisanterie mauvaise. Puisque les tisserands étaient lock-outés, toute l'usine le devait être. A midi, des groupes d'ouvriers montèrent la garde, tandis que Lauridan faisait appel à la solidarité de tous les spécialistes employés dans l'usine à des aménagements intérieurs. Son intervention fut couronnée de succès, car peintres, maçons, électriciens, monteurs de métiers, chauffeurs, employés se rendirent à ses raisons.

L'usine Sion est à cette heure complètement arrêtée. Elle reprendra son activité lorsque les patrons auront compris que l'on ne joue pas impunément avec des ouvriers aussi résolus que ceux d'Halluin. Cet incident ne sera pas sans attirer sur la classe des travailleurs halluinois les foudres patronales. Nos camarades sont décidés à ne pas se laisser brimer et ils répondront du tac au tac aux provocations et au défi des exploiteurs.

LILLE

Une terrible chûte

Un vitrier, M. Augustin Billaut, 41 ans, domicilié à Wavrin, était jeudi vers midi, occupé pour le compte de M. Mazinguc, entrepreneur de peinture, rue de Roubaix, a effectué des réparations dans un immeuble situé, 57, rue Philippe de Comines.

Le malheureux qui se trouvait à 9 mètres de hauteur, fit un faux mouvement, perdit l'équilibre et tomba dans une véranda, après être passé à travers un lanterneau.

Un docteur, mandé d'urgence dianostiqua une fracture de la colonne vertébrale.

Le blessé dont l'état est grave, fut transporté à l'hôpital de la Charité en voiture d'ambulance.

PETITES NOUVELLES

INDESIRABLE. — Le sujet belge Henri Ackermans, 38 ans, rue de Juliers, 148, a été arrêté pour infraction à un arrêté d'expulsion.

EXPLOIT DE CHAUFFARD. — A 16 heures, rue de Gand, le jeune Arthur Cancur, 5 ans, 7, à Claques, est renversé par le taxi, que conduisait M. Mallet, demeurant rue de la Barre, 26. Le bambin se releva avec des contusions sans gravité au ventre.

LES COUVERTS DE SON PATRON. — Le nommé Clémens Rémy, belge, domicilié à Hellemmes, hérite d'un procès-verbal. Il vola 4 couverts en ruolz et un carreau en verre double, au préjudice de M. Rohart, propriétaire, 15, rue du Prieuré, au compte de qui il travaillait.

D'OU VIENT LE CHARBON ? — Les jeunes Bert Angèle, 16 ans, et Daenens Lucienne, 14 ans, demeurant toutes deux rue Malsence cité Lys, furent rencontrées par un agent, rue des Processions, en possession d'un sac contenant 25 kilos de charbon. Elles prétendent l'avoir eu à un inconnu près de la gare de Fives. Leurs dires seront vérifiés.

POUR LA MAISON D'ARRET. — Nous avons relaté hier l'envoi au Parquet des nommés Vauloock et Ombrouck qui volèrent des sacs d'avoine à un négociant de la rue de Seclin. Hier, leur camarade et complice Gustave Crombez 18 ans, manœuvre rue Monge cité Debailleul est allé les rejoindre à la Maison d'arrêt.

AUX CONSEILS DE GUERRE

LES PILLARDS BOCHES ARRIVENT

Hier soir, à 5 h. 1/2, sont arrivés en gare de Lille, venant de Mayence, sept Boches, dont un capitaine et une femme, encadrés de deux gendarmes.

Un seul de ces individus portait l'uniforme militaire allemand.

Ces ma[illegible] arrêtés en vertu d'un mandat d'amener décerné par le deuxième conseil de guerre, sous l'inculpation de vols et pillages, commis en pays envahi, ont été transférés à la Citadelle.

UN « POILU » S'ENNUYAIT SEUL IL PRIT UNE SECONDE FEMME

Le deuxième conseil de guerre s'occupe actuellement d'une singulière affaire de bigamie dans laquelle est impliqué un Lillois.

Ce « poilu », qui trouvait sans doute le temps long, fit à Paris la connaissance d'une demoiselle, avec laquelle il résolut de se marier. Il se présenta donc devant le juge de paix, se faisant passer pour veuf, et déclara que sa légitime était décédée en avril 1914, avant son départ par conséquent.

Pour justifier l'authenticité de ses déclarations, il fit venir trois femmes de sa connaissance, qui témoignèrent en sa faveur.

Définitivement convaincu, le juge de paix rédigea l'acte de notoriété et le mariage eut lieu.

Mais la guerre terminée les choses allèrent tout autrement, et la mystification fut découverte. Il va sans dire que les trois femmes en question seront poursuivies pour complicité. L'instruction de l'affaire continue.

ON A « DÉBOUCLÉ »

Les soldats dont les noms suivent, inculpés : Buffet, de vol militaire ; François André, du 41e R. A. C. P., de faux et usage de faux ; Pléniard René, Besse Joseph et Fernand Alfred, du 151 R. A. L., de vol avec effraction, ont été mis hier en liberté provisoire.

Audience du 23 Janvier

BIGAMIE. — Défossé Henri, canonnier de 2e classe au 27e régiment d'artillerie de campagne, est condamné par contumace à cinq années d'emprisonnement avec sursis, pour crime de bigamie.

VOL. — Barghon Claudius, soldat de 2e cl. au 106e R. A. L., âgé de 30 ans, et Mullier Marceau, soldat au 77e R. I., âgé de 23 ans, inculpés de vol, sont acquittés.

DESERTION. — Poiret Henri, 22 ans, soldat au 8e R. I., un an de prison avec sursis.

— Deneuville Louis, 26 ans, soldat au 84e R. I., 3 ans de prison.

DUNKERQUE

Après la grève de la Métallurgie

LES CONDITIONS DE L'ARBITRAGE SONT INSUFFISANTES

Hier soir, la sentence d'arbitrage suivante a été remise aux deux syndicats de la métallurgie, ouvrier et patronal :

« Je soussigné, Frédéric Dewulf, arbitre désigné par le Syndicat patronal de la Métallurgie et le Syndicat ouvrier de la même industrie, pour solutionner le désaccord existant entre eux sur la question des salaires, étant donné que ma mission est fixée par les parties comme suit :

Les bases des salaires resteront celles de l'accord du 16 juin 1919, dont un exemplaire signé par les deux parties est joint à cette sentence, toute différence de salaire pouvant être jugée utile par l'arbitre sera fixée sous forme d'indemnité de vie chère.

Ai décidé :

Les ouvriers dénommés au tarif (jeunes gens de 13 ans) recevront une prime supplémentaire de vie chère de 0 fr. 75;

Ceux de 14 à 18 ans, recevront une prime supplémentaire de vie chère de 1 fr. 25;

Toutes les autres catégories, soit : les jeunes gens de 19 ans; les ouvriers adultes, les professionnels section A, section B, section C, recevront une prime supplémentaire de vie chère de 1 fr. 75.

Fait à Dunkerque, le 21-1-20.
Frédéric DEWULF.

Les conditions de cet arbitrage ont été accueillies, chez la plupart des travailleurs, comme étant notoirement insuffisantes et les protestations sont nombreuses.

Déjà, beaucoup d'ouvriers, épuisés par les semaines de grève, désertent les usines.

Devant ce nouveau mouvement qui menace de remettre en question le litige survenu le 4 décembre dernier, une assemblée générale a été décidée pour ce soir, avec l'ordre du jour : communication de l'arbitrage et résolutions à prendre.

A cette situation, il s'ajoute aussi celle de l'usine de Firminy, dont la direction est restée opposée à l'arbitrage et dont les ouvriers sont restés en grève.

Terrible accident

UNE GAMINE DE 5 ANS EST TUÉE PAR UNE AUTO

Une fillette de cinq ans, la petite Renée Top, a été renversée rue des Arbres par l'auto de M. Devoldde, de Calais. La pauvre petite a été tuée sur le coup.

D'après l'enquête, l'enfant sortait de la Goutte de Lait lorsqu'elle fut tamponnée par l'auto, qui tenait sa gauche.

Les explosifs

TROIS ENFANTS SONT BLESSÉS EN JOUANT AVEC DES ÉTOUPILLES

Quatre gamins s'amusaient sur les remparts, en basse ville, avec des étoupilles de canons de 155. L'une d'elle ayant fait explosion, trois des enfants furent brûlés, l'un, le jeune Candelier, très grièvement blessé à la figure. Les deux autres, Vanpouille et Vandenberghe ont été moins grièvement atteints.

Théâtres, Cinémas & Concerts

Théâtre Municipal

Aujourd'hui samedi, à 8 heures, spectacle choisi, LES OUVRIERS, le beau drame d'Eugène Manuel, et LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT la joyeuse opérette de Verney.

— Dimanche, en matinée et en soirée, les deux dernières de MIGNON attireront au théâtre la foule des dilettanti.

— Lundi, spectacle extraordinaire : LE MAITRE DE FORGES et MAM'ZELLE NITOUCHE.

— Mardi, HERNANI, de Victor Hugo, avec Mlle Madeleine Roch et Albert Lambert, de la Comédie-Française.

QUATUOR LILLOIS

La deuxième séance du quatuor lillois, qui devait avoir lieu le dimanche 25 janvier, à 3 heures 30, au Conservatoire, salle du premier étage, est reportée au dimanche 8 février, par suite d'une indisposition de l'un de ses membres.

A cette séance, se feront entendre : Mlle Andrée Héroguer, pianiste, 1er prix du Conservatoire ; Mme Maurice Darcq, mezzo-soprano.

Omnia Pathé

RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS

Tous les soirs, **représentation à 8 h.**— Tous les jours (sauf le vendredi, **matinée à 4 h.**

PRINTANIA

5, RUE D'AMIENS, 5

DU VENDREDI 23 AU JEUDI 29 JANVIER

LES SOLIPÈDES, documentaire

De la Haine à l'Amour, *drame en 4 parties*

CHANSONS FILMÉES

Pour Sauver sa Race, *drame 4 parties* avec **Rio Jim**

HOTEL DU DELUGE, comique hilarant

Tous les jours, 2 Séances : 3 heures et 8 heures

THÉATRE DE L'UNION

Ce soir, à 8 heures, spectacle monstre. — Grand orchestre. — **ANDRÉA LA CHARMEUSE,** grande comédie dramatique en 5 actes d'après le roman d'Em. Richebourg. — **LE GAMIN DE PARIS,** comédie sentimentale en 5 parties, interprétée par Bianca Bellincioni. — **DANDY FAIT UN BEGUIN,** film burlesque en 2 parties. — **ZIGOTO CHEZ LE COIFFEUR,** scène ultra-comique. — **VERS LA POTENCE,** drame. — Partie music-hall : **FOULLAUPE ET BIDONNEAU,** comiques militaires, dans leurs scènes de fou-rire. — **LES DANIELLY,** ténor et basse chantante, les sélects duettistes d'opéra. — **Grand orchestre** sous la direction de M. Malbec. — Location de 9 h. 30 à 11 h., de 2 h. à 4 h. et à partir de 6 h.

Demain dimanche, deux représentations, matinée à 2 h. 45, soirée à 8 h. — On peut prendre ses places numérotées dès aujourd'hui.

La Vie Ouvrière

SYNDICATS

Union Départementale des Syndicats Ouvriers du Nord

Dans sa réunion du 14 janvier 1920, le Comité Confédéral National a voté à l'unanimité moins quatre voix l'augmentation de la cotisation confédérale pour les Unions Départementales et les Fédérations.

En conséquence, le Bureau de l'U. D. du Nord se voit dans l'obligation de porter le prix des timbres à soixante francs le mille au lieu de cinquante francs — c'est-à-dire que le coût du timbre sera de six centimes au lieu de cinq.

Nous prions les Trésoriers des B. du T., des U. S. et des Syndicats isolés, de nous faire parvenir leurs commandes de timbres en se basant sur le nouveau prix de six centimes.

Pour ceux qui ont déjà reçu des timbres de 1920 de l'U. D., prière de bien vouloir nous en faire parvenir la différence.

Pour le Bureau de l'Union Départementale du Nord :

Le Trésorier : Emile DECOCK,
1, rue de Courcelles, Roubaix.

A ROUBAIX

Avis aux Syndiqués

Sur la demande de nombreux syndiqués la Bourse du Travail vient de prendre la décision suivante :

Tous les syndiqués appartenant à un des syndicats adhérents à la Bourse, pourront assister **avec plusieurs** personnes de leur famille aux représentations théâtrales qui auront lieu, à la Coopérative « La Paix », la semaine prochaine, du lundi 26 janvier au dimanche 1er février inclus.

Les syndiqués pourront se présenter avec leur carte confédérale à partir de ce jour au bureau de location, chez Lefebvre, 76 bis, Boulevard de Belfort. **Ils pourront avoir plusieurs tickets** moyennant le prix très réduit **de 0 fr. 80** par place.

Rappelons que durant toute la semaine théâtrale, le Cercle Dramatique interprêta la magnifique et émouvante pièce de M. Kistemaker, L'EMBUSCADE du répertoire de la Comédie Française.

Nous devons aussi ajouter que pour l'interprétation de cette pièce, le Cercle Dramatique s'est assuré en dehors du concours de tous ses artistes habituels le concours de M. LEVIN POULIN, l'excellent artiste dramatique roubaisien et celui de Mme VASSEUR des théâtres de Bordeaux et de Constantine.

Les syndiqués sont invités à ne pas attendre jusqu'aux derniers jours, pour prendre leurs tickets.

La Bourse du Travail.

POUR LES GREVISTES DE DUNKERQUE

Les délégués d'atelier qui ont été chargés de faire une collecte destinée à nos camarades en grève de Dunkerque, sont priés d'en remettre le produit au bureau du syndicat le plus vite possible.

Pour la Commission : G. D'HONDT.

OUVRIERS ENCOLLEURS. — Une réunion générale des encolleurs aura lieu dimanche prochain 25 janvier, à 10 heures du matin, estaminet Decock, Grande-Rue, 211.

Ordre du jour important. Se munir de son livret syndical.

LISEURS DE DESSINS. — Les ouvriers liseurs de dessins se réuniront en assemblée générale mardi prochain, 27 janvier, à 6 heures 30, estaminet Descuet, 172, rue d'Alma.

Ordre du jour : Les salaires.

A LILLE

HABILLEMENT

Syndicat des Presseurs et Presseuses en Confection de Lille et Environs. — Cette organisation a décidé, dans son assemblée générale dernière, de voter d'abord :

— Un premier secours de 100 francs destiné à venir en aide aux vaillants métallurgistes de Dunkerque en lutte depuis tantôt deux mois contre un patronat inhumain qui espérait lasser l'énergie de cette corporation, alors que si celle-ci avait succombé, par répercussion l'organisme syndical général aurait eu à en souffrir.

— Ensuite, un autre subside de 100 francs est décidé également et l'envoi en sera fait à l'organisme international, par la Fédération de l'Habillement de France et des Colonies pour venir au secours urgent de l'enfance rachitique de tous les pays, victime souffreteuse de la Grande Guerre.

Le secrétaire : **Oscar Blandel.**

SYNDICAT DU BATIMENT. — Tous les membres du Syndicat demeurant à Mons-en-Barœul et Saint-Maurice sont informés qu'il y a un dépôt de timbres chez le camarade Jacobs Jean-Baptiste, 28, rue St-Druon, à Saint-Maurice.

Les nouvelles inscriptions sont reçues à son domicile tous les jours, à partir de dix heures du matin. **La Commission.**

Section du Marais et Sequedin des Ouvriers du Bâtiment. — La Commission informe les syndiqués que la remise des timbres a lieu tous les jours, sauf le dimanche, où elle aura cours jusqu'à midi. **La Commission.**

Section de Wambrechies. — Dimanche 25 janvier, recette des cotisations, de huit heures à midi, chez Cornille, « A l'Espérance ». Les quelques camarades en retard de cotisations se feront un devoir de s'en acquitter le plus tôt possible, il y va de leurs intérêts.

Si vous voulez conserver vos droits, ne négligez pas vos devoirs.

Le Secrétaire : LEROY Meurisse.

Section de Camphin-en-Pévèle et environs. — Nous informons tous les syndiqués et non syndiqués que la délégation se tient à la disposition des camarades pour la cotisation mensuelle, et à la disposition des camarades qui voudraient se faire syndiquer, le dimanche 25 janvier 1920, de 4 heures à 7 heures du soir, estaminet tenu par Louis Decalonne, 127, Grande-Rue.

Le secrétaire, A. LECLERCQ.

:: Convocations ::

AUJOURD'HUI

HABILLEMENT

Section des régleurs et régleuses. — Les camarades, régleurs, régleuses et pompiers en confections, syndiqués ou non, sont invités à assister à l'assemblée extraordinaire de leur corporation, qui aura lieu le samedi 24 janvier, à sept heures du soir, à la « Ville de Bruxelles ».

Le Secrétaire : MARCHAND.

Syndicat de la Chapellerie. — Les ouvriers et ouvrières de la casquetterie sont invités à la réunion générale qui se tiendra le samedi 24 janvier 1920, à 6 heures 30 du soir, au siège, 186 bis, rue de Paris. LA COMMISSION.

DIMANCHE

FEDERATION DU LIVRE

Lithos-Papetiers. — Assemblée générale dimanche prochain 25 janvier, à dix heures très précises du matin, salle du Tivoli, rue de Fives, 28, Lille.

Ordre du jour : Lecture des procès-verbaux — Admissions, Radiations — Situation morale et financière de 1919 — Renouvellement du Comité syndical et de la Commission de contrôle — Questions diverses très importantes.

Le Secrétaire : Léon DUFLOT.

CHAMBRE SYNDICALE OUVRIERE DE L'INDUSTRIE TEXTILE DE LILLE ET ENVIRONS

Assemblée extraordinaire dimanche 25 janvier, à 9 h. 30 précise du matin, grande salle de la Bourse du Travail, rue de Paris, 186 bis.

Ordre du jour : « 1. Lecture du procès-verbal ; 2. Rapport de la Commission de Contrôle ; 3. Rapport de la Commission administrative ; 4. Situation financière ; 5. Augmentation de la cotisation : propositions ; référendum ; 6. Renouvellement des commissions ; 7. Revision des Statuts (2e lecture) ; 8. Questions diverses. »

AVIS. — Les camarades syndiqués qui désireraient faire partie de la Commission administrative ou de contrôle sont priés d'envoyer leur adhésion au siège du syndicat.

Pour être membre des commissions, il faut être majeur et jouir de ses droits civils et politiques.

Le Secrétaire : A. BAUCHE.

P. S. — La carte syndicale à jour de cotisation sera exigée à l'entrée.

BATIMENT ET TRAVAUX

Section des Parqueteurs, Racleurs et Aides. — Dimanche 25 février, à dix heures, assemblée générale de la Section, au siège, 32, rue de la Clef. — Ordre du jour : Rapport de la délégation — Nouveau Barème — Date de son application.

Le Secrétaire : Louis SCRIVE.

EMPLOYES

Section des livreurs de café. — Réunion dimanche, à 9 h. 1/2 précises, pour les livreurs, courtiers, magasiniers, brûleurs des maisons de café à prime, au siège du Syndicat, rue de Fives, 28.

Union Syndicale des Ouvriers des Transports de Lille.— Dimanche 25 janvier, à quatre heures du soir, réunion de tous les ouvriers de la Voirie : charretiers, releveurs, cantonniers, hommes de dépôts et de magasin, à l'Union de Lille. Y sont invités en même temps les ouvriers des Pompes funèbres. Présence indispensable.

Le Secrétaire : H. LOBERT.

A ALLENNES-LEZ-MARAIS

La section syndicale du bâtiment et des travaux publics, se réunira le dimanche 25 janvier, à 4 heures précises, chez Bernard Courmont, rue du Marais.

Ordre du jour : Paiement des cotisations; Questions diverses.

Les camarades qui n'ont pas encore réglé leurs cotisations de l'année 1919, sont priés de passer chez le secrétaire Lancry Georges.

LUNDI

HABILLEMENT

Syndicat des tailleurs et similaires. — Lundi 26 janvier, à sept heures du soir, salle de la « Ville de Bruxelles », réunion de la Commission. Ordre du jour très important. Présence indispensable.

Le Secrétaire : MARCHAND.

MARDI

Aux Ouvriers de l'Usine Kuhlmann. — Mardi 27 janvier, à 5 heures du soir, chez Janssens, rue de Marcq, à Marquette, assemblée générale pour tous les ouvriers de l'usine Kuhlmann.

Tous devront être présents à cette assemblée, vu l'ordre du jour très important.

Le camarade Eesschaeve, secrétaire de la section de Marcq et Marquette, est prié d'assister à cette réunion. **Vaillant**, secrétaire permanent du Bâtiment de Lille, sera présent.

EMPLOYES

Section de la Banque. — Réunion mardi 27 janvier, à 7 heures précises, pour tous les employés de banque, y compris les garçons de recette, au café « Bar de l'Echo », salle du 1er, Grand'Place. Urgence, Présence indispensable.

MERCREDI

EMPLOYES

Section des Magasins (groupe de la Quincaillerie). — Réunion mercredi 28 janvier, à 7 heures précises, pour tous les employés de quincaillerie. — Ordre du jour important.

VENDREDI

EMPLOYES

Employés auxiliaires de l'Etat. — Une grande réunion aura lieu le vendredi 30 janvier, à sept heures du soir, salle du Tivoli, rue de Fives, 28, siège du Syndicat.

UNIONS & SYNDICATS DE CONSOMMATION

UNION CONFEDERALE DES LOCATAIRES DE FRANCE ET DES COLONIES

Section d'Hellemmes

GRANDE CONFERENCE PUBLIQUE

Dimanche, 25 courant, à 6 heures et demie, salle Tiber, rue Sadi-Carnot, 35, à Hellemmes, grande conférence publique avec le concours assuré du camarade MOITHY, avocat, adjoint au maire de Lille.

Ordre du jour. — « **Droits et Devoirs des Locataires** ; Nécessité d'une action syndicale en présence de l'insuffisance des lois actuelles.

Cette réunion, d'un intérêt de tout premier ordre, aura, nous en sommes persuadé, le plus vif succès. Nombreux seront les locataires de la populeuse commune d'Hellemmes et du quartier de Fives, qui voudront par leur présence renforcer l'action menée par notre syndicat et aider à l'éclaircissement d'une situation anormale dont les conséquences peuvent être incalculables et dont les pouvoirs publics semblent se désintéresser.

PARTI SOCIALISTE

COMITÉ DU SUD

Aujourd'hui samedi, à 7 heures du soir, réunion générale des membres du comité, salle du « Père-Lachaise », rue du Faubourg-des-Postes.

Ordre du jour : « Désignation des membres de la commission administrative ; syndicat des locataires ; causerie par les citoyens DUJARDIN, conseiller d'arrondissement ; et SALENGRO, conseiller général ».

Le Secrétaire : GIRARDIN Paul.

COMITÉ DU VIEUX-LILLE

Réunion générale aujourd'hui samedi, à 7 heures et demie précises.

Ordre du jour très important : « Désignation des membres candidats à la commission administrative du Parti ; syndicat des locataires ; adhésions ; délégation ; renouvellement de la commission ; questions diverses ».

Le Secrétaire : L. PIETERS.

COMITE LIEBNECKT. — Réunion générale samedi 24 janvier, à 7 heures et demie du soir, rue de Poids, 40, à « Versailles ».

Le secrétaire, D. BATAILLE.

SECTION MADELEINOISE. — Les membres de la commission administrative de la section sont priés de se réunir au siège, 36, rue de Lille, le samedi 24 janvier, à 8 heures du soir.

Le secrétaire, E. LEBRETON.

A MONS-EN-BARŒUL

Réunion de la Section. — Les membres de la Section du P. S. de Mons-en-Barœul sont priés d'assister à la réunion mensuelle qui se tiendra le lundi 24 janvier, à sept heures du soir, chez le camarade De Muynck Liévin, rue J.-J. Rousseau. — Présence indispensable.

Pour la Section : DE MUYNCK.

A MARCQ-EN-BARŒUL

Assemblée générale, dimanche 25 janvier, à quatre heures précises, salle de l'Union, 47, rue J. Jaurès. — Ordre du jour très important. Présence indispensable.

Le Secrétaire : HUYGHE.

A RONCHIN

CONCERT-CONFERENCE

Dimanche, 25 janvier 1920, établissement Flinois, place de la République, concert-conférence organisé par la Jeunesse Socialiste de Ronchin, sous la présidence du citoyen A. Delzenne, maire, assisté des camarades Roger Salengro, G. Crépin et Henri Ghesquière.

Le concert commencera à 6 heures et demie précises. On peut se procurer des cartes d'entrée au prix de 0 fr. 75, chez les camarades Henri Bart, 6, rue de la Justice, et chez Flinois, place de la République.

A LOOS

ASSEMBLEE GENRALE DU PARTI SOCIALISTE

La section de Loos du Parti Socialiste se réunira en assemblée générale le dimanche 25 courant à 9 h. du matin au siège chez le camarade Géry Roëls.

Le secrétaire, Géry ROELS.

JEUNESSE SOCIALISTE

L'organisation d'une section de Jeunesse Socialiste à Loos étant à l'ordre du jour de la prochaine assemblée de la section, nous invitons les jeunes gens désirant y participer à venir au siège du Parti Socialiste le 25 janvier, à 9 h. du matin.

Le fils de notre regretté Henri Ghesquière, député, secrétaire de la Fédération des jeunesses, sera présent à la réunion pour donner toutes les indications utiles. G. R.

POUR LA PROPAGANDE

Dimanche 25 janvier, à 6 heures du soir, estaminet Georges Cambron, 71, rue Léon-Gambetta (angle de la rue de la Deûle), grande soirée chantante au profit de la propagande, avec le concours assuré des frères Defretin et de principaux amateurs.

— La section se réunira en assemblée générale dimanche 25 janvier, à 10 heures précises du matin, suivant décision prise lors de la dernière assemblée.

Différentes questions sérieuses figurant à l'ordre du jour, il est de toute nécessité d'arriver à l'heure fixée. Le Secrétaire : G. R.

A HELLEMMES

JEUNESSE SOCIALISTE. — Le groupe de la jeunesse socialiste « L'Avant-Garde » se reconstituant, les jeunes gens de 15 à 25 ans voulant grossir les rangs sont invités à assister à la réunion qui aura lieu samedi 24 janvier 1920, à 7 heures et demie du soir, chez Tiber, 35, rue Sadi-Carnot. Pour la commission, DIOT.

A LOMME

Parti Socialiste.— Dimanche 25 janvier, à quatre heures du soir, réunion extraordinaire de la Section chez le citoyen Bonduau, cabaretier en face de la croix de Pierre.

Ordre du jour : Congrès fédéral de février — Désignation de deux candidats — Election législative — Questions diverses.

Le secrétaire : E. DEREUSE.

A TEMPLEUVE

Les membres de la section du Parti Socialiste de Templeuve sont invités à assister à la réunion qui aura lieu dimanche prochain, 25 janvier, au siège, salle Dubus-Delzenne, à 6 heures et demie du soir. Le secrétaire, L. DEPERNE.

A PERENCHIES

Réunion lundi 26 courant, à six heures du soir, chez Henri Provost, rue de la Fabrique.

Ordre du jour : Nomination de la Commission.

Le secrétaire provisoire : A. DELMULLE.

A FRETIN

La Section se réunira en assemblée générale le dimanche 25 janvier, à six heures du soir, chez le citoyen Marchand Edouard, rue de la Gare.

Ordre du jour : Règlement des comptes — Rapport moral et financier — Remise des cartes de 1920 — Renouvellement de la Commission

La Section fait appel à tous les socialistes et bons républicains, à tous ceux qui répudient le mariage de nos radicaux tel qu'il s'est pratiqué aux élections municipales, avec les porteurs de flambeaux, les cléricaux plus ou moins teintés de rose. Elle leur donne rendez-vous à la réunion de dimanche prochain pour se faire inscrire au Parti Socialiste, à seule fin d'avoir une organisation capable de chasser tous les faux républicains des assemblées électives dans les luttes futures.

Allons, les travailleurs : Tous pour un et un pour tous !

Vive la République démocratique et sociale !

Le Trésorier : Jules DHELLIN.

LIBRE-PENSÉE

LIBRE-PENSEE « LES DROITS DE L'HOMME DE FIVES St-MAURICE ». — Réunion dimanche 25 janvier, à cinq heures du soir.

Présence indispensable.

Le Secrétaire : JACOBS J.-B.

Ligue testamentaire socialiste du faubourg de Valenciennes. — Assemblée mensuelle dimanche 25 janvier, à 3 heures, au siège, chez Darras, rue du Faubourg-de-Valenciennes.

Présence indispensable.

Le Secrétaire : A. R.